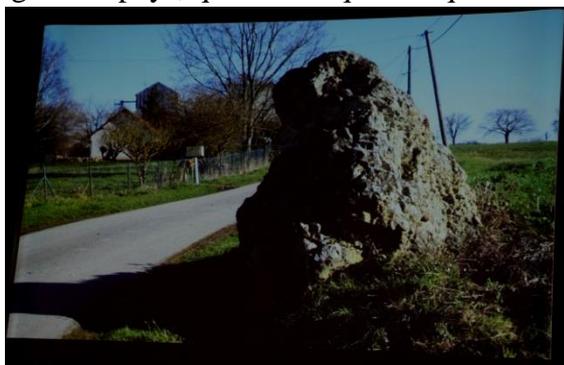


Madame Alice de VINCK Défrichement des gâtines de Puisaye aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles



Chercheuse de terrain autant que d'archives, Alice de Vinck a été amenée à se pencher sur le sujet des défrichements à la suite de témoignages de ses compagnons de promenades, gens du pays, qui lui indiquèrent que certains endroits traversés étaient naguère des friches.



L'étude qu'elle présente porte sur les gâtines de Chalminain, près de Treigny, celles de la Plaine Briant, entre Toucy et Fontaines et celles d'Arquian, près de Lavau. Ces anciennes gâtines sont situées, sur le plan géologique, au nord de la zone des grès ferrugineux, sur des sols argileux propres à la constitution d'étangs, et où les silex sont très abondants.

Les témoignages locaux, la toponymie, l'habitat, les mouillères et la nature du sol, la végétation et les scories sont les principaux supports de cette étude, conjointement avec les édits royaux ou décrets incitant aux défrichements. Le type de végétation que réalise le paysage de gâtine est particulièrement décrit en insistant sur les véritables « marqueurs » que sont les ajoncs. L'auteur s'interroge aussi sur la présence fréquente de scories, résidus habituels des sites métallurgiques (bas fourneaux).

Les témoignages locaux, la toponymie,



Les défrichements pratiqués au XVIII^{ème} siècle relèvent plus d'initiatives individuelles sous l'effet de circonstances sociodémographiques particulières et encouragées par des mesures fiscales (édit royal du 2 octobre 1766). Au XIX^{ème} siècle, c'est le souci commun de supprimer les friches qui se traduit par la création de servitudes réglementaires à cet égard.



Les techniques de défrichements sont ensuite abordées avec leurs différentes étapes : brûlis, dessouchage, assèchement des mouillères et chaulage.

Chacun des 3 sites est alors analysé, historiquement et géographiquement, avec des références à des cadastres de différentes époques. Enfin, l'auteur montre la tendance actuelle au « réenfrichement » naturel.

Résumé par Jean-Guy Bègue
© *Photos par Jean-Guy Bègue*